



RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DE RECOURS DE LA FSE 2018

La Commission de recours de la FSE traite les recours contre des amendes prononcées par les directions de tournoi selon le règlement des amendes d'ordre. L'an dernier, huit amendes ont fait l'objet d'un recours ayant été traité par la Commission de recours.

Les motifs d'amende étaient des saisies erronées des résultats, des formations d'équipe incorrectes respectivement des échiquiers laissés vide, des omissions d'annonce des résultats ainsi que des forfaits.

La Commission a étudié de plus près les cas individuels et a parfois rendu un verdict différent. Les amendes pour forfait concernant des joueurs arrivés trop tard ont été levées, lorsqu'il s'est avéré que ceux-ci se sont tout de même présentés au local de jeu. Certains recours en lien avec l'annonce des résultats ont également été admis en raison de problèmes de communication, respectivement d'un cas de décès du chef d'équipe.

Küsnacht ZH, 14.2.2019

Georg Kradolfer

Président de la Commission de recours de la FSE